Image not found or type unknown

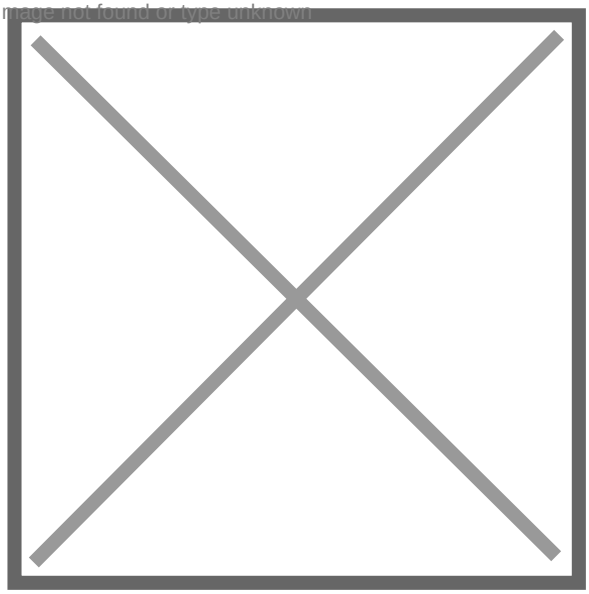

Faible indemnisation, je conteste?

Par **Virg9191**, le **20/01/2014** à **12:04**

Bonjour a tous,

Suite à un dégats des eaux que nous avons déclaré à notre assureur MAIF, nous avons fait venir une entreprise afin d'établir un devis de remise en état. Celui ci est de plus de 4000 euros....
L'expert s'est déplacé ce matin et a estimé la remise en état à 920 euros.
Evidemment nous ne sommes pas satisfaits; certes le devis est élevé.

Il s'agit d'une cabine de douche carrelée qui preds l'eau car l'étancheite de celle ci n'est pas bonne au niveau du sol. L'artisant nous a dit qu'il fallait casser la paillasse et en poser une nouvelle adéquate avec les couches d'étanchéités nécessaires. Puis carreler.
L'expert ne le voit pas de cet oeil puisque pour lui il s'agit de recarreler, refaire qq touches de peintures la ou cela s'est infiltré.

Or je reste persuadé que si nous faisons juste ce que demande l'expert, dans 3 mois c'est rebelotte....

Faut-il contester à votre avis?

Merci de vos conseils.

Par **alterego**, le **23/01/2014** à **20:06**

Bonjour,

Vos informations ne permettent pas d'apprécier le bien fondé des remèdes proposés par chacun.

Lors de l'expertise, vous étiez en droit d'être assisté de votre propre expert (expert d'assuré) qui a vocation à agir au mieux des intérêts de l'assuré.

Vous pouvez toujours faire procéder à expertise, en mandatant un tel expert, à laquelle l'assureur et/ou son expert seront conviés.

La proposition l'expert d'assurance semble être une réponse au pêché de "gourmandise" qui vous a peut-être séduit de l'entrepreneur.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés